

19 FÉVRIER 2025

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Gaétane Hautcoeur, Doris Réhel, Shanna Roussy et Monsieur le Conseiller Yannick Cloutier sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Leboeuf. Est aussi présent Monsieur Michel L. Fréchette, directeur général et greffier par intérim.

Ouverture de la Séance à 20 :00

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, respecte les points inscrits à l'ordre du jour tel que produit sauf amendement.

RÉS NO 065-2025 : Adoption de l'ordre du jour tel qu'amendé

IL EST PROPOSÉ par M. le Conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour modifié à l'effet de soustraire à l'ordre du jour le point 2.1 – Résolution : Présidence d'élection : Désignation

RÉS NO 066-2025 : Affichage au poste de Direction Générale : Choix du processus d'embauche et constitution d'un comité de sélection.

Considérant la nécessité de recruter un directeur général à brève échéance pour la Ville de Percé
Considérant le besoin de candidatures d'expérience dans le processus de redressement où la Ville est engagée

Considérant les délais d'affichage, de sélection et d'entrevues qu'impliquerait une offre d'emploi publique

Considérant les tâches majeures qui sont à l'agenda municipal; négociation de la convention collective, démarche de diagnostic organisationnel déjà entamé, comblement des postes vacants, élections générales à venir, etc.

Il est proposé par Madame la Conseillère Shanna Roussy et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la Fédération Québécoise des Municipalités pour procéder au recrutement pour le poste de directeur général par intérim pour une mandat de 15 mois à l'intérieur d'un cadre de rémunération de \$100 000 à \$150 000 par an.

Le candidat ou la candidate sera choisi(e) parmi les candidats(tes) expérimentés(es) figurant dans sa banque de professionnels disponibles. Les frais d'embauche du candidat sont de \$1200. La ville assumera des frais horaires de \$135 pour le mandat de la conseillère attitrée à ces démarches (maximum \$ 1200) si la municipalité n'engage pas le candidat soumis, si la FQM n'a aucun candidat(e) à soumettre ou si la municipalité recrute un(e) différent(te) candidat(e) par elle-même.

RÉS NO 067 2025 : Nomination des membres du comité de sélection

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité de nommer au comité de sélection les personnes suivantes : Mme Caroline Dégarie, trésorière, Gaétane Hautcoeur, conseillère, Madame la Conseillère Allyson Cahill-Vibert et Madame la Conseillère Shanna Roussy

RÉS NO 068-2025 : Offre location de terrain lot 6 436 902 : dépôt Consignation derrière la COOP AMI

CONSIDÉRANT QUE l'Association Coopérative de Consommation de Percé doit se conformer avant le 1^{er} mars à la nouvelle loi sur la récupération des contenants alimentaires et aménager rapidement les contenants à cet effet

CONSIDÉRANT QUE l'Association Coopérative de Consommation de Percé ne dispose pas d'espace suffisant pour ces installations.

CONSIDÉRANT QUE les installations en question sont amovibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite appuyer cette offre de service pour le grand public

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Allison Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de location de l'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DE PERCÉ (Marché Ami) du lot 6 436 902 pour une somme de \$50 (cinquante) dollars par mois.

RÉS NO 069-2025 : Demande d'appui de TELUS pour érection d'une tour cellulaire à Val d'Espoir sur le lot 5 083 735, cadastre du Québec à Percé.

CONSIDÉRANT QUE ce secteur de la Ville n'est pas desservi par une couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme de subventions d'infrastructure permettant d'améliorer la connectivité dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE les outils de télécommunication sans fil font désormais partie intégrante de notre quotidien et qu'ils sont bénéfiques pour l'ensemble de la Ville ainsi que les services essentiels et d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE TELUS a été mandaté par le Ministère du Conseil Exécutif pour installer des infrastructures de télécommunications dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal, sur la base du document transmis pour le projet de TELUS le 29 janvier 2025 ont obtenus assez d'information sur le projet de site de télécommunication.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil municipal se prononcent en faveur dudit projet de TELUS à l'effet d'ériger une tour de télécommunication de type autoportante d'une hauteur de 76 mètres sur le lot 5 083 735, Cadastre du Québec à Percé.

Procédures

Résolution : Présidence d'élection : désignation
Ce point reporté à une séance ultérieure du Conseil :

Sécurité publique



RÉS NO 070-2025 : Service d'incendie : adoption du projet de règlement d'emprunt parapluie de \$ 180 000 pour l'acquisition d'un camion-citerne (prévue au PTI)

ATTENDU QUE la Ville de Percé désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 4 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à acquérir un camion-citerne, pour une dépense au montant de 180 000 \$.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 180 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Shanna Roussy et résolu à l'unanimité d'adopter le présent règlement.

Voirie municipale

RÉS NO 071-2025 : Offre de service de TetraTech : projet PAVL 2021-2025 : Réfection de la route de la Station et remplacement de ponceaux à Cap d'Espoir,

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Shanna Roussy et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de la firme TetraTech No 53409TT (10OSV) au montant de \$ 84 850 dollars pour réaliser les études et devis d'ingénierie nécessaires à la planification des travaux de réfection d'une section du rang 2, de la rue Windsor et de la route de la Station prévus à l'été 2025 et financés par la convention d'aide financière PAVL-LCA36482.

Loisirs et culture

RÉS NO 072-2025 : Entente MCC pour développement culturel EDC et allocation du reliquat d'une somme vers une autre demande en culture à la MRC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait inscrit à son budget 2025 la somme de \$ 20 000 aux fins de conclure une Entente de développement culturel avec le ministère de la culture et des communications;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a révisé à la baisse son programme de subvention et validé une contribution de la part de la Ville de seulement \$ 10 800, produisant un reliquat de \$ 9 200;

CONSIDÉRANT QU'il est désiré que cette part du budget demeure consacrée à des prestations culturelles variées au poste budgétaire consacré à l'animation estivale de la place Suzanne Guité;

IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Allison Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité d'inscrire au budget de l'Espace Culturel Suzanne Guité ladite somme de \$ 9 200, permettant ainsi d'avoir une programmation au moins égale à \$ 50 000 en bénéficiant d'une contribution de \$ 10 000 du fonds d'aide aux organismes de la MRC du Rocher Percé.

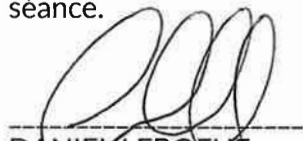
RÉS NO 073-2025 : Autorisation de dépôt d'une demande de financement au programme Parc-O-Mètre volet 2 : halte routière à Barachois.

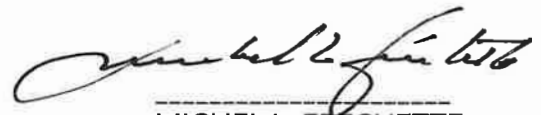
IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier de \$ 50 000 au programme Parc-O-Mètre de la FAO de la MRC du Rocher Percé.

RÉS 074-2025 : Demande d'aide financière : Comité jeunesse de Cap d'Espoir.

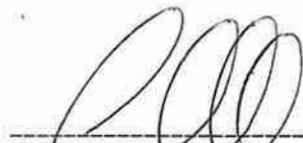
IL EST PROPOSÉ par Madame la Conseillère Allison Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité d'accorder une montant de \$ 268.32 au projet d'ateliers de création alimentaire et artistique du comité jeunesse de Cap d'Espoir

Il est constaté 20 :35, Madame la Conseillère Gaétane Hautcoeur propose la levée de la présente séance.


DANIEL LEBOEUF
MAIRE


MICHEL L. FRÉCHETTE
GREFFIER (PI)

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toute et chacune des résolutions qu'il contient


DANIEL LEBOEUF
MAIRE